



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LIGNE NOUVELLE PROVENCE-CÔTE D'AZUR

Comité de pilotage du 12 avril 2016
Compte-rendu

Introduction

Le comité de pilotage (COPIL) s'est tenu sous la présidence du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, M. Stéphane BOUILLON. Il souligne les évolutions de ce projet depuis le débat public de 2005 jusqu'à la Commission Mobilité 21, et qui a abouti un à phasage en 2 priorités avant 2050. Il rappelle les trois objectifs de cette Ligne nouvelle ; à l'échelle européenne, constituer le système ferroviaire intégré de l'arc méditerranéen Barcelone-Marseille-Gênes, à l'échelle régionale constituer une artère ferroviaire entre les 3 métropoles de Marseille, Nice et Toulon, et à l'échelle métropolitaine pour favoriser la compétitivité économique des territoires au sein par exemple de NCA, ou entre Aubagne et Vitrolles.

L'objectif est de préparer le dossier d'enquête publique début 2017 ; au préalable, il est indispensable d'organiser la concertation sur les choix de tracés et de positionnement des gares de la priorité 1. Le préfet remercie M. Pourquery de Boisserin, président du comité technique qui a conduit les échanges permettant d'aboutir à des propositions partagées, ainsi que M. Quèvremont, garant nommé par la Commission Nationale du Débat public pour ses propositions constructives. Le préfet indique que l'ensemble du corps préfectoral sera le relais pendant cette concertation auprès des élus et de la population. Il sait que le président de Région, M. Estrosi, accorde également une grande importance à ce projet stratégique.

Le Président de Région partage avec le préfet les objectifs de ce projet ; il souligne les enjeux pour la région qui souffre des retards sur les TER, des difficultés pour les trains « grandes lignes » qui handicapent le développement de la région. Paris est aujourd'hui à 1h de Bruxelles, Milan à moins d'1h de Gênes. Si PACA a été oubliée depuis 1995, nous avons la responsabilité de ne pas rater cette occasion afin de construire un système ferroviaire performant. Après avoir interpellé l'Etat et le président M. Vauzelle lors du comité de pilotage de mai 2015, M. Estrosi souhaite démontrer le soutien de la Région en augmentant sa participation à 5M€ contre 1.5M€ prévus initialement. Cette participation viendra réduire celle des autres collectivités co-financeurs. Il souligne également sa demande d'une participation financière de l'Union européenne pour laquelle il souhaite un soutien du ministère en charge des Transports.

Présentation du diaporama par SNCF Réseau

- **Introduction et modalités de la concertation publique (diapo 1 à 22) et prochaines étapes (diapo 23 à 25)**

M. Pourquery de Boisserin, président du comité technique, souligne que le projet est à un moment clé à la fois complexe et primordial pour plusieurs raisons : il s'agit de prendre une décision aujourd'hui dont les effets seront lointains en 2029-2030 mais l'absence de décision conduira inévitablement à un retard ; ce projet a été phasé lors de sa validation par la Commission Mobilité 21 et si depuis 2011 il a évolué vers un projet de Ligne nouvelle et pas simplement un projet de ligne à grande vitesse, les élus et le grand public doivent s'appropriier ces dernières évolutions ; ce projet s'articule avec les projets de mobilité locale et le dispositif doit permettre une appréhension globale et non pas segmentée ; à l'issue de la concertation, il s'agira de proposer un dossier à l'approbation du Ministre en charge des Transports.

M. Quèvremont, garant nommé par la CNDP, rappelle que son rôle est de veiller à l'information et à la concertation du public. Cette phase de concertation est la dernière avant l'enquête publique. Le dispositif proposé est issu d'un travail approfondi mené par SNCF Réseau avec l'Etat et les collectivités co-financeurs. Il soutient les modalités proposées et considère que le dispositif permet un contact direct avec le public quelles que soient les difficultés envisagées ; il n'exclut aucun territoire car la présentation de la priorité 2 est indispensable pour justifier l'intérêt socio-économique de ce projet ; elles présentent à nouveau les fondamentaux de ce projet en précisant les fonctionnalités de cette Ligne Nouvelle, et son coût en détaillant les services attendus, et en expliquant les modalités de choix face aux alternatives étudiées.

Le préfet de région souligne tout le travail réalisé depuis mai 2015 pour aboutir à des propositions de tracés, et signale l'organisation d'un séminaire destiné au corps préfectoral pour pouvoir engager rapidement la première étape de la concertation avec les élus dans chaque département.

- **Les enjeux de mobilité en Provence Côte d'Azur (diapo 26 à 36) et les bénéfices de la création d'une 2ème ligne ferroviaire (diapo 37 à 41)**

Expression des co-financeurs :

Elle fait ressortir les principaux points suivants :

- Le vice-président de la métropole Aix Marseille Provence déclare que, si l'institution est récente, elle est très favorable à ce projet très structurant pour la mobilité. Il ne veut pas ralentir le projet mais souligne le besoin d'un travail de concertation interne entre les anciennes collectivités concernées. Ce projet apportera une réelle amélioration à long terme, et il doit être complété par un soutien sur des projets à moyen terme. La métropole AMP souhaite à l'avenir participer à hauteur d'une part et pas des deux parts additionnées de MPM et de la CPA.
- Le vice-président de TPM en accord avec celui du Conseil départemental du Var salue la remise en perspective et remercie la Région de cette hausse de participation financière. Il souligne que Toulon, 8ème aire urbaine de France ne sera desservie qu'en 2050 par ce projet de Ligne Nouvelle. Il est par conséquent indispensable de traiter dès à présent les problèmes de

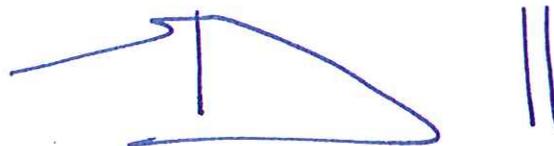
saturation et de soutenir les projets concernant le nœud ferroviaire dans les phases de discussions sur l'avenant du CPER 2015-2020. La concertation de 2016 doit intégrer ces projets. Il rappelle que les travaux de la Pauline sont intégrés dans la priorité 1.

- La vice-présidente du Conseil départemental des Bouches du Rhône apprécie les bonnes nouvelles apportées par le Président de la Région. Elle valide le dispositif proposé et la participation financière de sa collectivité en lien avec le Schéma départemental des Transports annoncé par Mme Vassal.
- La vice-présidente du conseil départemental des Alpes maritimes partage les enjeux de ce projet et ses bénéfices pour le développement économique et touristique du département. Elle souligne l'intérêt d'une concertation citoyenne mais demande des échanges préalables avec les élus locaux notamment ceux concernés par le positionnement des gares. Elle informe de l'engagement du conseil départemental sur la réalisation des travaux nécessaires sur les routes départementales pour assurer la desserte des gares dans les meilleurs délais.
- Le président de la Région et président de NCA se réjouit de la vision partagée par tous. Il souhaite améliorer dans les futurs avenants du CPER les projets concernant les trains du quotidien. Il souligne les enjeux de développement économique pour la région portés par le projet et la nécessité pour la métropole de bénéficier d'un fort lien avec l'Italie. Il donne également son accord au dispositif proposé

Conclusion :

Le comité de pilotage valide donc à l'unanimité le dispositif de concertation proposé qui est donc lancé officiellement à l'issue de cette réunion. Il comprend 3 étapes : la première consiste à informer sur le projet et ses bénéfices, et à animer des ateliers sur la saturation ferroviaire, l'environnement et le développement durable. Elle débute en avril jusqu'en novembre et elle est destinée au grand public, aux associations, aux partenaires et aux élus locaux ; la deuxième permet d'informer les élus locaux sur les variantes de tracés et de gares afin de recueillir leurs points de vue de mai à juin ; la troisième étape consistera en des réunions publiques et un travail participatif sur les variantes de tracés et de gares de septembre à novembre.

Le préfet propose d'organiser un nouveau comité de pilotage en juillet pour faire un point d'étape après les échanges avec les élus locaux et avant l'organisation des réunions publiques. A l'issue de la concertation, le préfet proposera au ministre les éléments lui permettant de décider du tracé qui sera proposé à l'enquête publique.



Stéphane BOUILLON